

COMMUNE DE MORTHOMIERS

CONSEIL MUNICIPAL 24 septembre 2024

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept septembre deux mil vingt-quatre, s'est réuni en réunion ordinaire le vingt-quatre septembre deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente, sous la présidence de M. Fabrice ARCHAMBAULT, Maire.

Etaient présents : Fabrice ARCHAMBAULT, Rémi CHABANNE, Philippe COLDITZ, Chantal METIVIER, Elisabeth MORCHOINE, Guillaume PORCHER, Sandrine LEZIAN, Estelle BAIN, Julie TORRES, Isabelle BERLIN

Absente Excusée : Philippe FROMION, Isabelle FERRIER, Jean-Charles TAMAYO, Alexandre BEDON

Absentes :

Pouvoir : Philippe FROMION à Sandrine LEZIAN

Jean-Charles TAMAYO à Rémy CHABANNE

Isabelle FERRIER à Estelle BAIN

Alexandre BEDON à Philippe COLDITZ

Philippe COLDITZ est nommé secrétaire de séance

20240924-1 Bourges Plus : Offre de services aux communes : convention de prestations de services entre Morthomiers et Bourges Plus

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 38 en date du 8 décembre 2022, du Conseil Communautaire de Bourges Plus instaurant l'Offre de services aux Communes de l'Agglomération,

L'Offre de services proposée par Bourges Plus, aux communes de l'Agglomération qui le souhaitent, permet de répondre au mieux aux besoins exprimés par la majorité des communes.

Ces prestations sont réalisées dans le but de satisfaire des exigences uniquement d'intérêt public, et se situent hors du champ concurrentiel car il s'agit de prestations pour lesquelles il n'existe pas d'opérateur privé qui puisse apporter la réponse souhaitée sur le marché que ce soit en termes de nature de prestations, de quantité ou de délai de réalisation.

Les prestations et services sur demande sont proposés gratuitement aux communes à l'exception des travaux de reprographie.

La commune de Morthomiers, qui bénéficie déjà de services et prestations accessibles à toutes les communes, le Système d'Information Géographique (SIG) et l'applicatif CARTADS pour l'instruction et le suivi des demandes d'urbanisme, souhaite bénéficier des autres services et prestations proposés par Bourges Plus.

Une convention de prestations de services détermine la nature des prestations réalisées par Bourges plus au profit des communes, les moyens mis en œuvre et les modalités de remboursement des frais engagés pour les travaux de reprographie.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'adhérer à l'offre de services proposée par Bourges Plus

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à l'offre de services proposée par Bourges Plus

Et autorise M. le Maire à signer la convention correspondante et à en suivre l'exécution.

Pour : 14

20240924-2 Participation à l'Appel à Manifestation d'Intérêt

Monsieur le maire prend la parole afin d'expliquer au membre du conseil municipal l'objet de ce projet.

Conformément au Plan Climat Air Energie Territorial, l'agglomération organise la mise en place d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour accélérer le déploiement d'unités de production photovoltaïque sur le patrimoine public du territoire. Cet AMI vise à sélectionner un ou plusieurs développeurs de projets photovoltaïques à qui seront délivrés des Conventions d'Occupation Temporaire sur le patrimoine communal et intercommunal. Afin d'augmenter l'attractivité de cette démarche, l'agglomération a recherché à ce que l'AMI concerne un nombre de sites assez conséquent et a proposé à toutes les communes d'identifier dans leur patrimoine (toitures et parkings) des sites potentiellement.

Les sites qui font l'objet du présent AMI sont propriétés de l'Agglomération Bourges Plus et des Communes qui la composent. Il s'agit de toitures de bâtiments et de parkings pouvant être équipés d'ombrières photovoltaïques situés sur le territoire de l'agglomération.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser l'inclusion de certaines surfaces (bâtiments communaux) présentées à l'Appel à Manifestation d'Intérêt et d'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas prendre une décision à cette séance, les membres souhaitent avoir des explications plus techniques sur le projet et souhaite donc reporter ce dossier au prochain conseil municipal.

Pour : 14

20240924-3 Renouvellement du contrat de maintenance photocopieur COPIEFAX

Le contrat de location du photocopieur et de maintenance de la mairie de Morthomiers arrive à son terme le 10 octobre 2024. Ce contrat de maintenance comprend :

- Les pièces détachées
- La main d'œuvre et les déplacements
- Le dépannage, réglages, nettoyages, vérifications
- Les consommables (hors papier) : tambour et toner (noir et couleur inclus si variante)
- Location du matériel

Coût annuel estimé à 4 153.34 euros TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le renouvellement du contrat de maintenance photocopieur COPIEFAX pour 5 ans et autorise le Maire à le signer.

Pour : 14

20240924-4 Achat illumination de Noël

Monsieur le maire donne la parole à Mme Chantal METIVIER, conseillère municipale.

Chantal METIVIER donne lecture des 2 offres de la société PYRO-FETES pour les illuminations de Noël sur la commune de Morthomiers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité l'offre d'un montant TTC de 17 698.99 euros.

Autorise monsieur le maire à signer le devis.

Pour : 14

20240924-5 Validation d'achat divers

Monsieur le maire fait part des devis suivants :

- Suite à un contrôle de la société C.E.P.I EXTINGTOR, il est nécessaire de procéder au remplacement des extincteurs qui ont plus de 10 ans dans les locaux communaux (mairie, école, cantine/bibliothèque, salle des fêtes, chaufferie, atelier du bas) pour un montant de 1 765.20 euros TTC.
- Acquisition d'une clôture pour mettre derrière la salle des fêtes d'un montant de 4 146.00 euros
- Dalle béton pour le conteneur de la salle des fêtes d'un montant de 1 200 euros TTC
- Réalisation d'une dalle béton pour Cabanon derrière le tennis pour un montant TTC de 4 440.00 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil valide les devis et achat ci-dessus.

Pour : 14

Un devis d'un montant de 1 800 euros a été établi pour un arbre rue des crias, les membres du conseil souhaitent en demander d'autres. Philippe COLDITZ propose de s'en charger.

20240924-6 Versement subvention à l'association « Les Boulistes Marémortains »

Monsieur le maire donne la parole à Elisabeth MORCHOINE pour faire un compte-rendu de la journée champêtre.

Elle explique que l'association « Les Boulistes Marémortains » de Morthomiers avait comme recettes les repas préparés par un traiteur qu'il fallait payer.

La commune a financé les animations et le groupe de musique.

Monsieur le maire informe que l'association a fait le bilan financier de cette journée et qu'elle a un déficit de -78 euros.

Il propose donc de combler celui-ci par une subvention de 100 euros.

A l'unanimité, les membres sont favorables au versement d'une subvention de 100 euros pour l'association « Les Boulistes Marémortains ».

Pour : 14

Questions diverses

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que l'association TIMEO 18 a pour projet de mettre en place sur la commune de Morthomiers des ateliers culinaires (préparation et dégustation de repas).

Pour se faire, l'association demande à la commune de prêter ou louer une salle pour la préparation des repas.

Actuellement, il existe déjà sur Morthomiers un cycle d'APA, (Activité Physique et Adaptée). Cet atelier compléterait celui-ci qui a lieu environ 1 fois par mois

Les membres du conseil proposent une location à la séance d'un montant de 100 euros si la salle des fêtes est adaptée.

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil qu'il est nécessaire d'acheter des bornes propriété canine. Il a été décidé de consulter plusieurs catalogues et d'en mettre 4 sur la commune.

Monsieur le maire informe le conseil que la société Berger Levraut vient d'envoyer un courrier pour nous annoncer la fin de la maintenance du progiciel Facturation des Services aux Familles au 31 décembre 2025. Il est actuellement utilisé pour la facturation de la cantine et de la garderie.

Les technologies de développement évoluant très rapidement, il n'est plus possible de maintenir le progiciel.

Pour rappel, la commune utilise déjà des progiciels de chez Berger Levraut pour la gestion des finances, l'état-civil, les élections... Cette société propose donc à la commune d'adhérer au logiciel BL. Enfance et son portail famille. Cet outil est facturé en fonction du nombre d'enfants. La mise en place doit se faire par anticipation avant la rentrée de septembre 2025.

Monsieur le maire donne lecture du mail concernant la fermeture du réseau cuivre et déploiement de la fibre, la date de fermeture technique interviendra en janvier 2028, la couverture de Morthomiers est de 98.97%.

Monsieur le maire propose un tour de table.

Guillaume PORCHER informe l'assemblée que certains parents d'élèves souhaitent mettre en place des cours d'éveil musical. Le projet est en cours.

Fabrice ARCHAMBAULT informe les membres du conseil que l'association Les Boulistes Marémortains constate une forte augmentation d'adhérents depuis sa création.

L'association sollicite la commune pour la construction de 60 nouveaux terrains en prolongement des terrains de tennis de Morthomiers. Le minimum requis pour pouvoir organiser des championnats (en régional ou coupe de France) est de 32 terrains.

Monsieur ARCHAMBAULT informe les membres du conseil qu'il a contacté l'entreprise KNDS afin d'avoir l'autorisation pour des raisons de sécurité et qu'il attend une réponse. Il précise

également qu'à ce stade, il s'agit que d'une première discussion, que le projet doit faire l'objet d'autres échanges.

Séance levée à 20h.

Le Maire,
Fabrice ARGHAMBAULT



Le secrétaire de séance,

Philippe COLDITZ

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Philippe Colditz", is written below the name in the box.